

Colmar, le 13 mars 2019

## Inscription sur la liste électorale

L'année 2019 sera marquée par **les élections européennes** qui se dérouleront le **26 mai prochain**. Ainsi, la Ville de Colmar invite ses nouveaux habitants ainsi que les électeurs ayant déménagé au sein de la commune, à se présenter dès à présent et jusqu'au samedi 30 mars 2019 au bureau des élections afin de s'inscrire sur la liste électorale ou de faire enregistrer leur changement d'adresse.

Il convient de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile récent (datant de moins de 3 mois).

Cette démarche peut également être effectuée sur le site Internet service-public.fr dans la rubrique « papiers-citoyenneté ».

Plus d'information auprès du service population (03 68 09 03 37) ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi jusqu'à 19h00.

À noter qu'une permanence se tiendra le samedi 30 mars 2019 de 8h30 à 12h00.

